



DELIBERATION

**Objet : Convention partenariale pour la mise en place de permanences
au Lycée François Mauriac**

Le 29 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Madame Noélia SEGUIN à Muriel SPADA, Madame Leihla KHEBRARA à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ferat AKBAL, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Ludovic CEYTE,

Absents : Messieurs Ludovic MAGALHAES et Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire expose que, depuis 2015, les communes d'Andrézieux-Bouthéon, Saint-Galmier et Veauche s'inscrivent dans un partenariat avec le Lycée François Mauriac, afin de développer et proposer diverses actions en faveur des jeunes scolarisés dans l'établissement.

Il explique que cela se traduit notamment par des permanences dont l'objectif est d'informer tous les jeunes scolarisés, sur leurs droits, les dispositifs existants, mais aussi les différentes opportunités qui s'offrent à eux en matière de logement, jobs d'été, mobilité internationale, ou encore les dispositifs jeunesse divers.

Toutes les interventions et thématiques sont abordées grâce à des ateliers interactifs et ludiques.

Une part importante des élèves réside à Andrézieux-Bouthéon. Ces permanences leur offrent l'opportunité de rencontrer l'animatrice jeunesse de la commune. Elle peut ensuite les orienter vers les partenaires locaux ou les accompagner de manière personnalisée selon leurs besoins.

Monsieur le Maire indique que, pour la commune d'Andrézieux-Bouthéon, cette action s'inscrit donc pleinement dans sa politique jeunesse et notamment dans la démarche « d'aller vers » les jeunes en assurant une présence régulière sur le terrain.

Il précise qu'une convention formalise la collaboration partenariale entre les parties signataires mais également l'organisation fonctionnelles de ces permanences.

Cette convention mentionne notamment :

- L'organisation des permanences thématiques animées par les informateurs-trices / animateurs-trices jeunesse, une fois par période scolaire ;
- La mise en place d'un panneau d'affichage dédié à l'information jeunesse dans le foyer du Lycée François Mauriac ;
- La présentation des actions aux classes de seconde lors de la rentrée ;
- La diffusion d'informations sur des événements tels que le Forum Jobs d'été ;
- Un travail de coordination avec l'équipe éducative et la participation à des temps d'échange et de bilan ;
- Des interventions ponctuelles lors de temps forts selon les besoins (fête des talents, mercredis pour les internes, etc.).

Il précise que ladite convention est établie pour l'année scolaire 2025-2026 et prendra effet dès sa signature par toutes les parties concernées. Elle est renouvelable tacitement pour deux périodes couvrant les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention partenariale pour la mise en place de permanences au lycée François Mauriac dans les conditions susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents afférents, y compris d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 septembre 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

